

KIT MÉDIA 2010



5
numéros par an

Un tirage de
15 000
exemplaires
en moyenne

Une diffusion
certifiée OJD

40 000
lecteurs utiles



Un regard passionné
sur la métallerie.



Diffusée à 14 000 exemplaires, la revue Métal Flash est destinée aux entreprises de métallerie et de construction métallique ainsi qu'à tous les acteurs de la construction et du second œuvre concernés par les ouvrages en métal. Outil de communication de l'Union des métalliers (affiliée à la FFB), Métal Flash est une publication de Métal Services dont le but est d'informer sur les principales innovations techniques, les normes et la réglementation. Les réalisations des métalliers y tiennent aussi une place importante.

→ **POURQUOI CHOISIR LA REVUE METAL FLASH POUR VOTRE COMMUNICATION ?**

- Ce secteur d'activité représente **12 600** entreprises de métallerie, **57 600** effectifs employés et génère **5,2** milliards d'euros de chiffre d'affaires.
- Métal Flash traite toutes les techniques de transformation des métaux.
- La revue bénéficie de l'appui des partenaires industriels de l'Union des métalliers.

- Diffusion contrôlée par l'organisme indépendant OJD.



→ **CHIFFRES CLÉS**

5 numéros par an

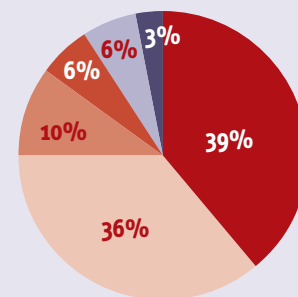
14 000 abonnés

Un tirage de 15 000 exemplaires en moyenne

Un lectorat utile de 40 000 professionnels

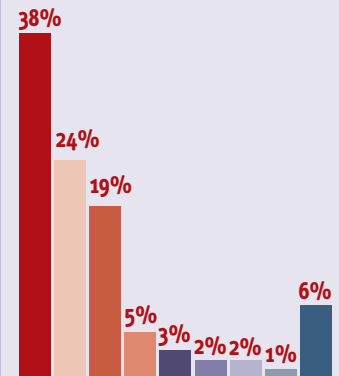
→ **PROFIL DU LECTORAT**

- Entreprises de métallerie
- Architectes
- Économistes de la construction
- Bureaux d'études
- Maîtres d'ouvrage
- Établissements de formation



Principales activités de la profession

- Métallerie serrurerie
- Menuiserie métallique
- Construction métallique
- Ferronnerie d'art
- Alarme - Sécurité
- Métallerie feu
- Agencement décoration
- Traitement de surface
- Autres activités



Planning rédactionnel

→ sous réserve de modifications

Contact rédaction

Jan MEYER
Rédacteur en chef
Tél. : 01 53 26 47 84
E-mail : j-meyer@pyc.fr

Partenariats

ASSOCIATION

Union des métalliers (FFB)

SALONS

BATIMAT
CONGRÈS DES MÉTALLIERS
ÉQUIP'BAIE
EXPO PROTECTION FEU
MÉTAL EXPO

NUMÉROS	DOSSIERS MANAGEMENT	DOSSIERS TECHNIQUES	ÉVÉNEMENTS / PROFESSION
N°90 - Février/mars	Métallerie et développement durable. Quels enjeux ? Quels marchés pour les métalliers ?	Les machines à cintrer La visserie spéciale	
N°91 - Avril/mai	Quelles opportunités dans l'accessibilité ?	Les portes halls à grand trafic L'outillage électroportatif Les matériaux de synthèse et la métallerie	Congrès des métalliers 2010 à Lille
N°92 - Juin/juillet	Bien calculer son devis. Quelles méthodologie, quels outils, quelles formations ?	Les nouveaux défis du verre Le soudage, meulage et polissage de l'inox	
N°93 - Sept./oct.	Les marchés du particulier. Quels créneaux porteurs et comment les aborder ?	Le matériel de levage, les palans, treuils, grues et potences... L'informatique et les logiciels (CAO/DAO, calculs...)	Métal Expo 2010
N°94 - Nov./déc.	La sécurité au travail	La peinture, les patines et le traitement de surface L'aspiration des fumées de soudage	Compte rendu Métal Expo et fête de saint-Éloi

Tarifs publicitaires (en € HT)

Nombre d'insertions publicitaires limité

FORMAT	QUADRI
Page Recto	3 700
Page Verso	3 300
1/2 Page Recto	2 500
1/2 Page Verso	2 250
1/4 Page Recto	1 350
1/4 Page Verso	1 220
Couvertures	Nous consulter

ENCARTS (2 pages, 4 pages, Cd-Rom, etc.) OU TOUTE AUTRE OPÉRATION SPÉCIALE
Nous consulter

Contacts publicité

Jean-François LE CLOIREC
Responsable commercial
Tél. : 01 53 26 48 03
Portable : 06 07 76 47 76
E-mail : jf-lecloirec@pyc.fr

Régis LEGRAND
Chef de Publicité
Tél. : 01 53 26 88 86
Portable : 06 68 10 30 56
E-mail : r-legrand@pyc.fr

Frédéric ESCOFFIER
Directeur commercial
Tél. : 01 53 26 47 96
E-mail : f-escoffier@pyc.fr

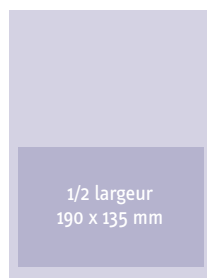
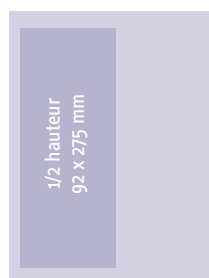
REMISES VOLUME

2 parutions	- 6 %
3 parutions	- 10 %
4 parutions	- 12 %
5 parutions	- 15 %

REMISE MANDATAIRE

- 15 % sur présentation
d'une attestation de mandat

Formats des annonces



Contact technique

Delphine THIMON
Tél. : 01 53 26 88 78
E-mail : d-thimon@pyc.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue 210 x 297 mm

→ Pour les annonces au format plein papier, prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.

→ Joindre impérativement une épreuve couleur de contrôle.

→ Éléments à fournir : **pdf à 300 dpi ou Cd-Rom** (Macintosh ou PC) avec dossier images (photos en 300 dpi et logos Photoshop ou Illustrator)

+ polices utilisées
+ document Xpress.

Remise des ordres 45 jours avant parution.
Remise des éléments 30 jours avant parution.

Frais de mise en page à partir de 290 €
Correction sur annonce 50 €

Conditions générales de vente

Publications du Groupe Pyc Édition

1. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de règlement ci-après.
2. Si L'ANNONCEUR entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de L'ANNONCEUR et produire, à L'ÉDITEUR, en original, un exemplaire dudit mandat, soit une attestation dudit mandat. Dans ce cas, L'ANNONCEUR peut bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeurera, néanmoins, responsable du règlement à l'égard de L'ÉDITEUR, même si l'agence mandataire assure le relais financier.
3. L'ANNONCEUR dégage L'ÉDITEUR des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.
4. L'ÉDITEUR est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce sans qu'il soit nécessaire, pour lui, de justifier son refus.
5. Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par L'ÉDITEUR qu'à titre indicatif.
6. Le délai d'annulation de l'ordre par L'ANNONCEUR est de 6 semaines avant parution et 12 semaines pour un emplacement de rigueur ou de couverture. Les frais d'annulation correspondant à 20 % du montant de l'ordre seront facturés. En cas d'annulation hors délai, la facturation sera de 80 % du montant de l'ordre.
7. Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix, en plus ou moins, basé sur le tarif.
8. Contraintes techniques : toute annonce doit être adressée à L'ÉDITEUR sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existants qui feront l'objet de modifications seront facturés.
En cas de non-respect par L'ANNONCEUR et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par L'ÉDITEUR quatre jours préalablement à la date de l'envoi chez l'imprimeur de chaque revue concernée, les éléments de l'annonce précédente de L'ANNONCEUR seront réutilisés. Dans le cas où ces derniers ne seraient pas en possession de L'ÉDITEUR ou dans le cas où l'annonceur effectuerait sa première parution chez L'ÉDITEUR, le non-respect des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc, en lieu et place de l'emplacement réservé par l'annonceur dans la et/ou les revues concernées, avec la mention "emplacement réservé par la société X", X étant le nom de l'annonceur. Dans ces cas, L'ÉDITEUR facturera à L'ANNONCEUR 100 % du montant de l'espace publicitaire blanc dans la et/ou les revues concernées. Tout support numérique ou document remis par L'ANNONCEUR à L'ÉDITEUR doit être réclamé, par celui-ci, 6 mois au plus tard après la dernière parution. Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par L'ÉDITEUR du fait de la destruction ou de la perte de supports numériques ou de documents.
9. La facturation sera effectuée au nom de L'ANNONCEUR. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à L'ANNONCEUR. L'ANNONCEUR est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant dès parution.
10. En cas de retard de paiement, l'insertion des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront facturées. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, ces pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25 % annuel.
11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la facture et du justificatif.
12. En cas de réclamation fondée, la responsabilité de L'ÉDITEUR est limitée à la valeur d'une insertion équivalente à paraître dans les meilleurs délais, au choix de L'ÉDITEUR.
13. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de L'ANNONCEUR.
14. Contentieux : le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre L'ÉDITEUR et/ou tout MANDATAIRE et ses ANNONCEURS.